

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2017 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 24 avril 2017 à 16h15, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (6)

M. Bruno SIDO,	Président ;
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président ;
Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE,	Sous-Préfète de Saint-Dizier, représentant l'Etat ;
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental ;
M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne ;
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise.

Membres excusés et représentés (2)

Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional ;
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT,	Conseillère départementale.

Participaient également (12)

Mme Audrey BACONNET-ROSEY,	Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne ;
Mme Marie-France ELMERICH,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne ;
M. Bruno FREDET	EDF – Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse,
M. Olivier INVERNIZZI,	DDFiP de la Haute-Marne – Responsable du pôle gestion publique,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne ;
M. Marc LEBRUN,	AREVA – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne ;
M. Mickaël PETITJEAN,	Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de la coordination et du développement du territoire ;
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne.
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA – Chef du programme de valorisation,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Six administrateurs sont présents, soit six voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

M. le Président rappelle en introduction qu'un premier conseil d'administration s'est tenu le 27 janvier 2017 afin de mettre en place un prêt au profit de la société Gascard Martin Prost pour un robot d'usinage. Une assemblée générale de début d'exercice s'est déroulée le 3 mars 2017.

Il informe les administrateurs qu'un comité exécutif s'est tenu précédemment au conseil d'administration : 126 projets ont été soutenus pour un total d'aide de 3.374.359 €.

Plusieurs projets d'investissement des PME ont été présentés :

- 15 projets d'immobilier d'entreprise pour un total d'investissement de 4,6 M€ ;
- 27 projets d'investissement productif pour un total d'investissement de 5,7 M€.

Lors de ce conseil d'administration sept propositions de financement seront examinées sur des opérations plus lourdes pour un montant total d'aide de 3.249.698 €.

Ainsi, le GIP pourrait engager sur cette seule journée près de 6,6 M€.

Contrat de développement de territoire CIGEO

Mme le Préfet Coordonnateur a transmis au 1^{er} Ministre un projet de contrat CIGEO qui n'est pas abouti, le volet financier n'a pas été traité.

Pour autant, le GIP Haute-Marne continuera sa politique en faveur des investissements dans les territoires proches des installations de l'ANDRA.

Projet LISI

Le projet de relocalisation des Forges de Bologne sur la zone Plein'Est progresse.

La SEM Haute-Marne Immo-Bail a lancé la procédure d'appel d'offre avec négociation permettant de choisir l'entreprise, ou le groupement d'entreprises, qui concevra et réalisera l'ensemble immobilier.

Cinq candidats ont été choisis pour concourir. Ils sont actuellement dans la phase d'élaboration d'une première offre qui est attendue pour fin juin 2017.

La signature de compromis de vente du terrain de 9,4 ha a eu lieu le 14 avril entre la communauté d'agglomération et la SEM.

M. le Président souligne qu'il s'agit d'une opération exceptionnelle avec près de 40.000 m² pour un coût d'opération de l'ordre de 40 M€.

Haute-Marne Fonds Propres

Haute-Marne Fonds propres est désormais adossée à la société UI Gestion qui a repris l'ensemble des activités de l'IRPAC, ancienne société d'investissement régionale de Champagne-Ardenne.

Les années passées, Haute-Marne Fonds Propres a dû faire face à deux liquidations de sociétés dans lesquelles elle avait pris une participation :

- Pâtes de Reims (250.000 €) ;
- Le Pélican (400.000 €).

Les participations actuelles concernent les sociétés suivantes :

- Chesneau à Sarrey (polissage) ;
- HDI à Saint-Dizier (fonderie) ;
- UFM à Eurville-Bienville (usinage).

Les perspectives de sortie sous deux ans concernent Chesneau et UFM.

Cependant, les équipes d'UI Gestion peinent à trouver de nouvelles cibles dans une période difficile pour les entreprises haut-marnaises qui n'offrent que peu d'assurance de développement.

Par ailleurs, la complexité des interventions en haut de bilan rebute en partie les chefs d'entreprises.

Pourtant, un niveau d'activité supérieur serait nécessaire pour Haute-Marne Fonds Propre.

Décisions du conseil d'administration

Nouvelle nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2018 (17-03)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement intérieur du groupement d'intérêt public Haute-Marne consécutives à l'application du nouveau plan de compte commun au 1^{er} janvier 2018.

Renouvellement de la convention de reversement relative aux produits de la taxe additionnelle à la taxe INB dite « d'accompagnement » (17-04)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la convention jointe en annexe.

Contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 - Complément (17-05)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter, au titre de l'action 17-34 « Contrats de Ville 2015 2020 – Public », la modification du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 à 43.432.000 € HT d'investissements, pour 24 opérations, avec un financement du Groupement limité à 12.279.600 € (28 %).

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Contrat de ville de Joinville 2015-2020 - Complément (17-06)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter, par cinq voix (M. Ollivier ne prend pas part au vote), au titre de l'action 17-35 « Contrats de Ville 2015 2020 - Public », la modification du contrat de ville de Joinville 2015-2020 à 16.193.617 € (HT ou TTC) d'investissements, pour 38 opérations, avec un financement du Groupement limité à 4.889.947 € (30 %).

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Joinville figure en annexe à la présente délibération.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Clas Galvoplast SAS - Centrale de traitement des boues de process (17-07)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, au titre de l'action 17-01 « Investissements environnementaux des entreprises », d'attribuer à la société Clas Galvoplast une subvention de 20 %, dans la limite de 175.000 € pour le remplacement de la centrale de traitement des boues de process dont le coût est estimé à 875.000 € HT.

Conseil départemental Haute-Marne - RD 974 - Travaux de VRD et aménagements urbain en traversée de Prauthoy (17-08)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, au titre de l'action 17-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une

subvention de 30%, dans la limite de 379.931 € pour les travaux de VRD et les aménagements urbains en traversée de Prauthoy dont le coût est estimé à 1.266.439 € HT.

Conseil départemental Haute-Marne - Aménagement RD 107 entre Montigny-le-Roi et Sarrey (17-09)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, au titre de l'action 17-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de 30%, dans la limite de 822.252 € pour l'aménagement RD 107 entre Montigny-le-Roi et Sarrey dont le coût est estimé à 2.740.840 € HT.

Conseil départemental Haute-Marne - Aménagement du carrefour de Beaulieu sur la RD384 entre Braucourt et Eclaron (17-10)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité au titre de l'action 17-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de 50%, dans la limite de 583.750 € pour l'aménagement du carrefour de Beaulieu sur la RD384 en Braucourt et Eclaron dont le coût est estimé à 1.167.500 € HT.

Conseil départemental Haute-Marne - Aménagement RD25 entre Reynel et la RD147 (17-11)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, au titre de l'action 17-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de 50%, dans la limite de 518.943 € pour l'aménagement de la RD25 entre Reynel et la RD147 dont le coût est estimé à 1.037.886 € HT.

VNF - Automatisation de 8 écluses de Poulangy à Rolampont (17-12)

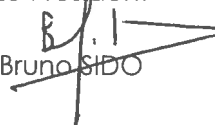
Le conseil d'administration décide, au titre de l'action 17-42 « Canal entre Champagne et Bourgogne », d'attribuer à Voies Navigable de France une subvention de 30%, dans la limite de 442.584 € pour l'automatisation de 8 écluses de Poulangy à Rolampont dont le coût est estimé à 1.475.282 € TTC.

Commune d'Osne-Le-Val - assainissement collectif : réseau séparatif (17-13)

Le conseil d'administration décide, au titre de l'action 17-38 « Assainissement », d'attribuer à la commune d'Osne-Le-Val une subvention de 27 %, dans la limite de 327.238 € pour la création d'un réseau séparatif d'assainissement collectif dont le coût est estimé à 1.196.333 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé à 17h00, la séance est levée.

Le Président


Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

23 MAI 2017

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-03
OBJET : Nouvelle nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2018	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

La comptabilité du GIP Haute-Marne est tenue selon le plan comptable prévu dans l'instruction générale M9-5.

Le nouveau plan de compte commun M9 va entrer en application au 1^{er} janvier 2018. Quelques changements dans les comptes sont à prévoir, entraînant une modification de l'article 8 du règlement intérieur et financier.

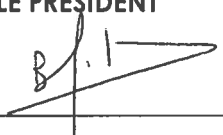
Il est ainsi proposé d'abroger l'alinéa 2 de l'article 8 :

Cependant, compte tenu de l'activité spécifique du groupement, les aménagements suivants sont apportés :

- *Le compte 658 « Charges diverses de gestion courante » est subdivisé en :*
 - 6581 : subventions aux entreprises*
 - 6582 : subventions aux collectivités locales*
 - 6584 : subventions aux associations*
 - 6585 : subventions aux SEM*
 - 6586 : subventions aux particuliers*
 - 6588 : subventions aux autres acteurs*
- *Le compte 657 « Charges spécifiques » est complété de l'intitulé : « Dotations communales »*
- *Le compte 757 « Produits spécifiques » est subdivisé en :*
 - 7571 : Taxe d'accompagnement*
 - 7572 : Taxe de diffusion*
- *Le compte 74 « Subventions d'exploitation » est subdivisé en :*
 - 742 : Subvention reçue de l'ANDRA*
 - 743 : Subvention reçue d'EDF*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX
DECIDE**

d'approuver les modifications du règlement intérieur du groupement d'intérêt public Haute-Marne consécutives à l'application du nouveau plan de compte commun au 1^{er} janvier 2018.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le 23 MAI 2017	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-04
OBJET : Renouvellement de la convention de reversement relative aux produits de la taxe additionnelle à la taxe INB dite « d'accompagnement »	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Depuis son instauration par la loi n° 99-1172 du 30 décembre 1999 de finances pour 2000, la taxe sur les installations nucléaires de base (INB) est mise en recouvrement par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Depuis, toutes les taxes additionnelles et la contribution qui ont été instituées à la suite de la taxe INB, sont mises en recouvrement par l'ASN dans des conditions et suivant un régime très largement analogue à celui de la taxe INB.

Pour chacune de ces taxes additionnelles des conventions ont été établies, lors de leur instauration, pour préciser le rôle des différents services administratifs, y compris le comptable public, qui participent au processus allant de la mise en recouvrement jusqu'au reversement de la taxe considéré à ses bénéficiaires.

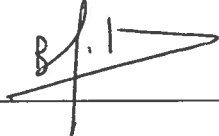
Il en est ainsi notamment de la taxe additionnelle sur les INB dite « d'accompagnement ».

Les modifications qui ont été apportées récemment par la loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016, celles concernant le décret d'application n°2000-361 du 26 avril 2000 ainsi que le changement du comptable public, chargé de la collecte et du reversement de ces taxes rendent nécessaire une actualisation des diverses conventions et notamment de celle concernant la taxe additionnelle dite « d'accompagnement » qui concerne les GIP Haute-Marne et Objectif Meuse.

L'ASN a transmis un projet de convention à passer avec le groupement afin d'actualiser ces modifications.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX
DECIDE**

d'approuver la convention jointe en annexe.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT 
23 MAI 2017	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-05
OBJET : Contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 - Complément	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Rappel bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 2 décembre 2010, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Saint-Dizier 2010-2014, qui comportait 8 opérations. Le coût total était estimé à 51.000.000 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 24 % dans la limite de 12.279.238 €.

A fin 2014, 6 opérations ont été réalisées :

- la réhabilitation de la friche industrielle Devanlay en centre technique municipal,
- la construction du centre culturel « les Fuseaux »,
- la requalification de la place de Gigny,
- la première phase d'aménagement du quai promenade sur les berges Sud du canal,
- l'aménagement d'une halte nautique et d'une darse,
- la réhabilitation de la passerelle des Ajots,

pour un montant global de travaux de 36.629.901 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 8.671.580 €. Le programme de travaux a donc été réalisé à 71 %.

Contrat de ville 2015-2020

Pour la mandature communale 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le programme d'investissement de la Ville de Saint-Dizier, qui s'élevait globalement à 47.544.500 € HT, a été divisé en trois priorités (1, 2 et 3), selon le degré de maturité des projets. Les projets de priorité 1 ont été proposés, dans un premier temps, au conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 décembre 2015.

Il s'est prononcé sur une maquette (ci-dessous) comportant 8 opérations de priorité 1, dont le coût total s'élève à 12.650.000 € HT. Le financement du GIP Haute-Marne représente 28 % dans la limite de 3.555.000 €.

Maîtrise d'ouvrage	Actions Opérations de priorité 1	Montant HT	Taux	Aide GIP
AXE 1 : "SAINT-DIZIER 2020" - PHASE 2				
Ville de Saint-Dizier	Action 1-1 : Densification du commerce en centre-ville - Tranche 1	1.100.000 €	30 %	330.000 €
Ville de Saint-Dizier	Action 1-3 : Liaison Marne-Château – Phase 2 Opération 1-3-1 : des Ajots au Jard	900.000 €	30 %	270.000 €
AXE 2 : RENOVATION URBAINE				
Ville de Saint-Dizier	Action 2-1 : Aménagement des entrées de ville Opération 2-1-1 : Aménagement de l'entrée de ville Ouest – 1 ^{ère} tranche	900.000 €	30 %	270.000 €
Ville de Saint-Dizier	Action 2-2 : Restructuration du centre commercial du Vert-Bois Opération 2-2-1 : Restructuration du centre commercial du Vert-Bois – Tranche 1	4.650.000 €	30 %	1.395.000 €
Ville de Saint-Dizier	Action 2-3 : Renouvellement de l'habitat Opération 2-3-1 : Renouvellement de l'habitat – Tranche 1 – Démolition immeubles Cérès, Mercure et Salomon	500.000 €	20 %	100.000 €
Ville de Saint-Dizier	Action 2-5 : Projet paysager du Vert-Bois	1.500.000 €	20 %	300.000 €
AXE 3 : EQUIPEMENTS STRUCTURANTS				
Ville de Saint-Dizier	Action 3-2 : Création d'un pôle associatif Opération 3-2-1 : Création d'un pôle associatif – Tranche 1 – bâtiment principal	2.700.000 €	30 %	810.000 €
Communauté d'agglo Saint-Dizier, Der et Blaise	Action 3-4 : Pôle archéologique Saint-Dizier Nord Haute-Marne Opération 3-4-1 : Organisation d'une exposition d'intérêt national	400.000 €	20 %	80.000 €
TOTAL		12.650.000 €	28 %	3.555.000 €

La convention de partenariat entre le GIP Haute-Marne et la Ville de Saint-Dizier a été signée le 5 janvier 2016.

Le GIP Haute-Marne a engagé 3.255.000 € sur ces premiers projets, dont 765.812 € ont été versés au 3 avril 2017.

Il est proposé aujourd'hui de modifier et de compléter le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020. La Ville de Saint-Dizier propose 16 opérations supplémentaires pour un total d'aide GIP sollicité de 8.724.600 €.

Les ajustements par rapport au contrat déjà acté se récapituleraient comme suit :

Axe 1 : « SAINT-DIZIER 2020 » – Phase 2

Action 1-1 : Densification du commerce en centre-ville – tranche 2

La zone commerciale du centre-ville de Saint-Dizier rencontre de nombreux problèmes structurels qui freinent le dynamisme de l'activité économique et placent l'hypercentre comme un espace moins attractif au regard d'autres zones de chalandises.

La municipalité souhaite redessiner son cœur de ville, délimité par les rues Gambetta, Maréchal de Lattre de Tassigny et la place du marché, au travers d'un programme immobilier mixte articulé autour de l'offre commerciale, des équipements culturels et de loisirs et des espaces publics partagés (jardin, parkings, etc.).

Les premiers aménagements et acquisitions réalisés en tranche 1 ont posé les bases nécessaires à la création d'une galerie commerciale reliant la rue Gambetta à la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Afin d'accompagner sa démarche, la collectivité a lancé une étude pré-opérationnelle préalable à la réalisation du projet commercial du centre-ville.

Les premiers résultats tendent vers la création, à l'horizon 2020, de nouvelles rues commerçantes piétonnes et d'une promenade reliant le canal à la Marne en longeant l'actuel marché couvert. Ce dernier sera maintenu et renforcé, avec une proposition commerciale permanente.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.300.000 € HT
- ◆ GIP : 390.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 1-2 : Berges du canal – phase 2 - Lamartine

La réalisation d'une halte nautique et la valorisation des berges du canal en quai promenade constituaient une première étape du volet de transformation du canal entre Champagne et Bourgogne, prévue dans le cadre de Saint-Dizier 2020.

La phase 2 de l'opération prévoit la poursuite du traitement paysager et urbanistique des berges et notamment :

- la requalification de la rue Lamartine,
- l'aménagement de zones de stationnement,
- la poursuite du paysagement des berges.

Cette opération contribue à la spécialisation du secteur du canal autour de l'axe « loisir », engagée par la Municipalité, en complémentarité de l'élargissement de l'offre du centre nautique et la création d'un pôle sports/loisirs.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.600.000 € HT
- ◆ GIP : 780.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 1-3 : Liaison Marne-Château – Phase 3 – Bord de Marne

L'opération « liaison Marne-Château » vise à aménager les berges de la Marne dans sa section transversante du cœur de ville, de la rue de Vergy jusqu'au château de la Sous-Préfecture. Cet espace constitue, à l'heure actuelle, un ensemble hétérogène, insuffisamment valorisé.

L'ensemble du secteur est situé en zone inondable.

Opération 1-3-2 - des Ajots à Vergy

L'aménagement des bords de Marne, initié par la création d'un cheminement reliant le parc du Jard à la passerelle des Ajots, se poursuivra dans un second temps :

- le long des berges Nord par la réhabilitation du secteur des Bonnettes reliant la passerelle à la rue de Vergy,
- le long des berges Sud, dans la section longeant l'ancien hôpital jusqu'au pont de la Marne, par la démolition de bâtiments inoccupés et le réaménagement de l'emprise libérée.

Au-delà des voies de cheminement doux, c'est un véritable programme de réhabilitation écologique du milieu qui est prévu par la municipalité. La reconquête et le paysagement de ce secteur passeront aussi par des aménagements à destination des habitants : jardins partagés, aire de jeux, aire de stationnement, boulo-drome...

- ◆ Coût prévisionnel : 3.575.000 € HT
- ◆ GIP : 1.072.500 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Axe 2 : RENOVATION URBAINE

Action 2-1 : Aménagement des entrées de ville

Dans le prolongement des travaux de requalification réalisés dans le cœur de ville, la jonction vers les linéaires de pénétration doit également être traitée. Deux axes de connexion vers la RN4 sont privilégiés : à l'Ouest en direction de Vitry-le-François puis Paris, et au Sud en direction de Chaumont.

Les entrées de ville, à l'image de l'accès Nord de Saint-Dizier (direction Bar-le-Duc), doivent être lisibles tant en terme de mobilité, de sécurité routière, que d'aménagement et de fonctionnalité de l'espace.

Opération 2-1-2 : Aménagement de l'entrée de ville Ouest

La première tranche de travaux proposée dans le cadre du contrat de ville portait sur l'entrée Ouest de Saint-Dizier et notamment le linéaire Avenue de la République – Avenue Salengro.

Les travaux d'aménagement se poursuivent sur l'Avenue Salengro à partir du chemin du Closot. La voirie, les réseaux et l'éclairage public de cet axe sont vieillissants, dégradés et incompatibles avec les projets de redéfinition d'un centre-ville attractif.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.700.000 € HT
- ◆ GIP : 510.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 2-1-3 : Aménagement de l'entrée de ville Sud – 1^{ère} tranche

L'entrée Sud de Saint-Dizier, donnant accès à la RN4, fera également l'objet de travaux de réhabilitation.

Un parking poids lourds sera aménagé sur l'avenue Jean-Pierre Timbaud. De nombreux camions en provenance de l'axe Chaumont/Dijon stationnent en effet à l'entrée Sud de Saint-Dizier, sur un site

qui n'était pas initialement prévu pour les accueillir et est donc inadapté. Une jonction cyclable en direction du Chêne Saint-Amand est également prévue.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.146.943 € HT
- ◆ GIP : 344.083 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 2-1-4 : Aménagement de l'entrée de ville Sud – 2^{ème} tranche

L'avenue Bérégovoy, qui permet d'atteindre le cœur de ville depuis la zone du Chêne Saint-Amand, fera l'objet de travaux d'aménagement.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.500.000 € HT
- ◆ GIP : 450.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 2-3 : Renouvellement de l'habitat

La plupart des immeubles qui composent le quartier du Vert-Bois ont été construits il y a près de cinquante ans. Ces grandes tours, identitaires des zones urbaines sensibles françaises, sont incompatibles avec les programmes de renouvellement urbain, notamment celui du Vert-Bois car elles dévalorisent l'image générale du quartier, abritent des logements insalubres qui ne répondent plus aux besoins de la population et s'opposent aux opérations de mixité sociale que la collectivité souhaite véhiculer sur le quartier.

Plus largement, la politique de renouvellement de l'habitat, portée tant à l'échelle de la Ville que de la communauté d'agglomération, passe par la poursuite de la démolition de ces immeubles.

Opération 2-3-2 : Démolition des tours Oise et Gentiane

La démolition des tours Oise et Gentiane, situées toutes deux boulevard Dunant, constitue un préalable indispensable aux travaux de requalification « piéton/cycle » et de paysagement prévus sur cet axe. Afin de compléter la reprise de cette rue, l'office public de l'habitat sera maître d'œuvre de la prochaine démolition de l'immeuble Somme (situé directement en face du bâtiment Oise).

- ◆ Coût prévisionnel : 600.000 € HT
- ◆ GIP : 120.000 € (20%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 2-4 : Aménagements de la trame viaire

L'un des axes forts du projet de réhabilitation du quartier du Vert-Bois vise à réaménager l'ensemble de la trame viaire. Assurer la continuité de la trame des espaces publics est un enjeu car elle permet notamment :

- de faciliter la lecture des grands axes qui structurent le quartier et se connectent à la trame de la ville, et plus largement de l'agglomération,
- de poursuivre le désenclavement de certains secteurs isolés par la création de nouvelles rues,
- de requalifier les axes inadaptés, voire obsolètes, tenant peu compte de l'évolution des usages (confort piétons et personnes à mobilité réduite, réglementation de stationnement, etc.).

Opération 2-4-1 : Aménagements de la trame viaire – Boulevard Dunant – rue Jardin - Tranche 1

Le Boulevard Dunant est une voie structurante du Vert-Bois qui n'a pas été requalifiée dans le cadre du programme de rénovation urbaine 2004-2014, contrairement aux principaux axes du quartier. Profondément transformé au sud par la réalisation du square du Foirail et les nouvelles

opérations de la place de l'Europe, le projet de requalification du boulevard doit également tenir compte des nombreuses démolitions de ce secteur ainsi que des opérations de résidentialisation prévues par l'office public de l'habitat.

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite transformer cet axe en promenade piéton/cycle. La dé-densification du quartier et la transition progressive vers l'habitat individuel permettent d'introduire des voies de cheminement doux au cœur du futur programme de rénovation urbaine et de mettre en place une partie du projet paysager. Cet aménagement prolongera la coulée verte « La Buse » déjà réalisée, et permettra de traiter les emprises libérées par les nombreuses démolitions réalisées et à venir sur ce secteur. Le boulevard sera ainsi transformé en une liaison réservée aux mobilités douces et transports collectifs.

Dans un premier temps, les portions du boulevard nécessaires à la desserte des bâtiments seront maintenues. A plus long terme, ces interventions pourront être réversibles et laisser place à une nouvelle phase d'urbanisation.

Le coût total opérationnel est estimé à 3.414.500 € HT. Seule la tranche 1 est proposée dans le cadre du contrat de ville.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.000.000 € HT
- ◆ GIP : 400.000 € (20%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 2-4-2 : Aménagement de la trame viaire – Tranche 1 – Accès résidentialisation

Les opérations de requalification de la trame viaire se poursuivent. Trois voiries sont désignées comme prioritaires :

- la jonction Nord-Sud Colonel Entrevan,
- la jonction Allende Blaise Pascal
- la connexion des anciens sites des immeubles Gers – Sarthe – Mayenne – Allier.

Les travaux de mise en accessibilité seront couplés au programme de résidentialisation mis en œuvre par la Ville de Saint-Dizier et l'Office Public de l'Habitat.

Le coût total estimé des travaux est de 3 M€. Seule la tranche 1 est proposée dans le cadre du contrat de ville.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.500.000 € HT
- ◆ GIP : 300.000 € (20%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Axe 3 : EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Action 3-1 : Création d'un pôle d'échange multimodal

L'aménagement et le développement du quartier de la gare constituent une démarche complémentaire, indispensable à la réhabilitation et l'extension du centre-ville dont il est tout proche. La Ville de Saint-Dizier porte ainsi un projet de requalification du quartier de la gare dont le pôle d'échange multimodal est la pierre angulaire.

Les perspectives de développement urbain de la ville et de l'agglomération, la nécessité de créer une véritable intermodalité à l'échelle communautaire, de rationaliser la circulation tous modes confondus et les stationnements en proximité immédiate de la gare, sont autant d'enjeux qui poussent la collectivité à planifier la création du pôle d'échange pour les prochaines années.

Ce projet est porteur de nombreux objectifs :

- concentrer l'offre de services pour réduire les conflits entre les modes de déplacement et limiter le recours à la voiture individuelle,
- favoriser les accès piétons au secteur de la gare,

- proposer un aménagement flexible adaptable en fonction de la modification de la carte scolaire de la région ou de l'évolution urbaine de la ville par exemple,
- offrir des services plus larges aux usagers et développer de nouveaux services liés au tourisme comme la location de vélos,
- contribuer à la restructuration du quartier de la gare, initiée avec la création du centre nautique, de la halte nautique, etc.

- ◆ Coût prévisionnel : 4.500.000 € HT
- ◆ GIP : 1.350.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-2 : Création d'un pôle associatif

En 2012, le regroupement des services techniques, au centre technique municipal, a libéré les bâtiments situés rue de Vergy. Suite à ce déménagement, une réflexion s'est engagée sur les possibilités de réaffectation des anciens ateliers municipaux.

Consciente des besoins des associations bragardes, la Municipalité de Saint-Dizier a saisi l'opportunité de réhabiliter le site de Vergy et d'en faire un pôle associatif.

La première phase de réhabilitation portait sur la mise aux normes de deux des bâtiments permettant l'installation des premières associations et du Musée du Souvenir Français. Le deuxième volet, initié en 2015, visait la reprise du bâtiment principal.

Opération 3-2-2 : Création d'un pôle associatif – Tranche 2 – aménagements extérieurs et annexes

Afin de finaliser la reconversion du site, la Municipalité souhaite poursuivre les travaux par la transformation des extérieurs, et notamment l'aménagement de la cour centrale, le paysagement du site ainsi que sa signalétique.

Une fois réhabilité, il pourra accueillir, de façon permanente, une vingtaine d'associations bragardes, permettant ainsi de regrouper les acteurs associatifs locaux, de favoriser le développement d'un réseau à travers des locaux accueillants et adaptés aux besoins des associations, et de rendre les actions de ces dernières plus visibles auprès des habitants.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.090.333 € HT
- ◆ GIP : 327.100 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 3-2-3 : Création d'un pôle associatif – Tranche 3 – réaffectation des locaux vacants

La structuration d'un pôle associatif à l'échelle du territoire ne vise pas uniquement la création d'un site permettant de regrouper les différentes associations locales, mais se veut une dynamique plus large avec :

- d'une part la réfection des locaux laissés vacants lors des différents déménagements des associations au sein du pôle,
- d'autre part le repositionnement de certaines associations sur d'autres sites dont la Ville est propriétaire, qui ne nécessitent pas de grandes transformations et dont la configuration semble davantage adaptée à leur usage.

Parmi les différentes opérations identifiées, la Municipalité souhaite lancer prochainement la réhabilitation des anciens locaux du centre communal d'action sociale, inoccupés depuis 2012, afin d'accueillir le Club Léo Lagrange.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.000.000 € HT
- ◆ GIP : 300.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-3 : Réorganisation de l'action socio-éducative

Le changement d'image du Vert-Bois ne passe pas uniquement par la mise en œuvre de chantiers de rénovation urbaine, mais également par l'amélioration de la vie des habitants du quartier prioritaire, notamment d'un point de vue culturel, éducatif et social.

Consciente des enjeux en matière de services à la population, la Municipalité a récemment entrepris une refonte de la politique éducative et populaire à destination des jeunes et des familles de la zone urbaine sensible.

Une étude visant à redéfinir la gouvernance organisationnelle, juridique et financière du projet socio-éducatif, menée l'an dernier par la collectivité, a permis de poser les bases d'une démarche constructive, répondant de manière plus opérationnelle aux besoins des habitants du Vert-Bois.

Cependant, l'état actuel de la maison des jeunes et de la culture, lieu d'exercice principal de l'action sociale, reste un vrai problème. Le bâtiment, construit dans les années 70, présente un état général plutôt mauvais. Il est incompatible avec le projet de réhabilitation du quartier et ne permet pas de proposer une offre éducative et socio-culturelle suffisamment qualitative au regard du projet politique porté sur le Vert-Bois. Des travaux de requalification générale sont par conséquent indispensables.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.000.000 € HT
- ◆ GIP : 200.000 € (20%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-5 : Elargissement de l'offre du centre nautique de Saint-Dizier

Le centre nautique de Saint-Dizier a été inauguré en 2004 en réponse à la fermeture des deux piscines de la ville. Près de 200 000 visiteurs le fréquentent chaque année. Il se positionne donc véritablement comme l'un des grands équipements de loisirs du territoire avec un rayonnement à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie.

Si les bassins de nage satisfont toujours les besoins des utilisateurs, l'offre de services « hors équipements sportifs » doit impérativement se moderniser pour s'adapter aux nouvelles attentes des habitants.

L'étude pré-opérationnelle en cours permet de dessiner les contours d'une offre de loisirs modernisée avec en particulier :

- l'aménagement d'un solarium végétal,
- le réaménagement de l'offre de restauration,
- la création d'un espace ludique avec pentagloss,
- la création d'un bassin nordique,
- le réaménagement de l'espace remise en forme,
- la réalisation de travaux généraux de modernisation du site pour améliorer son intégration.

Ce projet s'intègre pleinement à la dynamique de spécialisation des berges du canal autour de l'axe « loisirs – bien vivre » initiée avec la requalification du quai Lamartine et le paysagement des berges.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.400.000 € HT
- ◆ GIP : 1.020.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise

Action 3-6 : Réhabilitation du site Décathlon en pôle sports et loisirs

L'enseigne Décathlon, anciennement située avenue du Général Sarrail, a déménagé en 2016 vers de nouveaux locaux situés sur la zone d'activités du Chêne Saint-Amand. Ce départ a libéré une emprise foncière de près de 20 000 m² dont 3 500 m² d'espace bâti.

La collectivité envisage le rachat du site pour le reconverter en un grand pôle de sports et loisirs.

Les possibilités en la matière sont pour l'instant limitées sur Saint-Dizier. Le territoire ne dispose actuellement d'aucun équipement de type complexe multisports de taille suffisante au regard de son bassin de vie.

L'ancien site Décathlon semble propice à plusieurs niveaux :

- une localisation idéale à proximité de la gare, du centre-ville, des axes majeurs permettant d'accéder à Saint-Dizier (RN4 et RD635),
- peu de travaux nécessaires : le site dispose déjà d'un grand parking et le bâtiment de type hangar commercial répond déjà pour partie aux critères de création d'un pôle sports loisirs,
- la poursuite des travaux de requalification urbaine : la reprise de ce site évite l'apparition d'une friche urbaine et se positionne en complémentarité des travaux de réhabilitation du quartier initiés avec l'aménagement des berges du canal, la création du pôle d'échange multimodal, etc.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.000.000 € HT
- ◆ GIP : 900.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 3-7 : Réhabilitation des abords du Collège de la Noue

Le conseil départemental de la Haute-Marne vient de lancer les travaux de réhabilitation du collège de La Noue à Saint-Dizier, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de modernisation des collèges haut-marnais.

Afin d'accompagner le projet de reprise de l'ensemble du site, la municipalité souhaite réaménager les abords de l'établissement. Les travaux prévus par la Ville visent à :

- améliorer et sécuriser l'accès du collège, notamment lors des périodes de dépose et départ des élèves,
- augmenter significativement le nombre de places de stationnement,
- faciliter l'organisation du chantier mené par le conseil départemental,
- contribuer à l'intégration paysagère du site, en harmonie avec le projet mis en œuvre par le Département.


- ◆ Coût prévisionnel : 869.724 € HT
- ◆ GIP : 260.917 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 6 VOIX DECIDE

d'acter, au titre de l'action 17-34 « Contrats de Ville 2015-2020 - Public », la modification du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 à 43.432.000 € HT d'investissements, pour 24 opérations, avec un financement du Groupement limité à 12.279.600 € (28 %).

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Saint-Dizier figure en annexe à la présente délibération.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT 

23 MAI 2017

MAITRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT	TAUX	AIDE GIP
AXE 1 : "SAINT-DIZIER 2020" - PHASE 2				
Ville de Saint-Dizier	Action 1-1 : Densification du commerce en centre-ville			
	Densification du commerce en centre-ville - Tranche 1	1 100 000 €	30%	330 000 €
	Densification du commerce en centre-ville - Tranche 2	1 300 000 €	30%	390 000 €
Ville de Saint-Dizier	Action 1-2 : Berges du canal - phase 2 - Lamartine	2 600 000 €	30%	780 000 €
Ville de Saint-Dizier	Action 1-3 : Liaison Marne-Château			
	Phase 2 Opération 1-3-1 : des Ajots au Jard	900 000 €	30%	270 000 €
	Phase 3 - bord de Marne Opération 1-3-2 : des Ajots à Verby	3 575 000 €	30%	1 072 500 €
AXE 2 : RENOVATION URBAINE				
	Action 2-1 : Aménagement des entrées de ville			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-1-1 : Aménagement de l'entrée de ville Ouest - 1ère tranche	900 000 €	30%	270 000 €
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-1-2 : Aménagement de l'entrée de ville Ouest - 2e tranche	1 700 000 €	30%	510 000 €
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-1-3 : Aménagement de l'entrée de ville Sud - 1ère tranche	1 146 943 €	30%	344 083 €
	Opération 2-1-4 : Aménagement de l'entrée de ville Sud - 2e tranche	1 500 000 €	30%	450 000 €
	Action 2-2 : Restructuration du centre commercial du Vert-Bois			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-2-1 : Restructuration du centre commercial du Vert-Bois - Tranche 1	4 650 000 €	30%	1 395 000 €
	Action 2-3 : Renouvellement de l'habitat			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-3-1 : Renouvellement de l'habitat - Tranche 1 - Démolition immeubles Cérés, Mercure et Salomon	500 000 €	20%	100 000 €
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-3-2 : Renouvellement de l'habitat - Tranche 2 - Démolition des tours Oise et Gentiane	600 000 €	20%	120 000 €
	Action 2-4 : Aménagements de la trame viaire			
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-4-1 : Aménagements de la trame viaire - Boulevard Dunant - rue Jardin - Tranche 1	2 000 000 €	20%	400 000 €
Ville de Saint-Dizier	Opération 2-4-2 : Aménagement de la trame viaire - Tranche 1 - accès résidentialisation	1 500 000 €	20%	300 000 €
Ville de Saint-Dizier	Action 2-5 : Projet paysager du Vert-Bois	1 500 000 €	20%	300 000 €
AXE 3 : EQUIPEMENTS STRUCTURANTS				
Ville de Saint-Dizier	Action 3-1 : Création d'un pôle d'échange multimodal	4 500 000 €	30%	1 350 000 €
	Action 3-2 : Création d'un pôle associatif			
Ville de Saint-Dizier	Opération 3-2-1 : Création d'un pôle associatif - Tranche 1 - bâtiment principal	2 700 000 €	30%	810 000 €
Ville de Saint-Dizier	Opération 3-2-2 : Création d'un pôle associatif - Tranche 2 - Aménagements extérieurs et annexes	1 090 333 €	30%	327 100 €
Ville de Saint-Dizier	Opération 3-2-3 : Création d'un pôle associatif - Tranche 3 - Réaffectation des locaux vacants	1 000 000 €	30%	300 000 €
	Action 3-3 : Réorganisation de l'action socio-éducative			
Ville de Saint-Dizier	Action 3-4 : Pôle archéologique Saint-Dizier - Nord Haut-Marne	1 000 000 €	20%	200 000 €
Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise	Opération 3-4-1 : Organisation d'une exposition d'intérêt national	400 000 €	20%	80 000 €
Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise	Action 3-5 : Elargissement de l'offre du centre nautique de Saint-Dizier	3 400 000 €	30%	1 020 000 €
Ville de Saint-Dizier	Action 3-6 : Réhabilitation du site Décathlon en espace sports et loisirs	3 000 000 €	30%	900 000 €
Ville de Saint-Dizier	Action 3-7 : Réhabilitation des abords du collège de la Noue	869 724 €	30%	260 917 €
TOTAL		43 432 000 €	28%	12 279 600 €

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-06
OBJET : Contrat de ville de Joinville 2015-2020 - Complément	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	1

Rappel bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 7 novembre 2011, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Joinville 2010-2014.

Le coût total était estimé à 13.367.868 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 40 % dans la limite de 5.285.147 €.

A fin 2014, le programme a été réalisé à 25 % puisque les travaux programmés dans le cadre du contrat de ville ont été engagés à hauteur de 3.280.355 €, le GIP ayant octroyé une aide globale de 1.300.729 € (40 %).

Contrat de ville 2015-2020

Pour la mandature communale 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le contrat de ville de la commune de Joinville n'étant pas totalement finalisé, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 décembre 2016, s'est prononcé sur une maquette (ci-dessous) comportant 38 opérations dont le coût total s'élève à 15.793.617 € (HT ou TTC). Le financement du GIP Haute-Marne représente 30 % dans la limite de 4.729.947 €.

MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT	TAUX	AIDE GIP
Axe 1 : Aménagement des espaces publics, voiries et cheminements doux				
Ville de Joinville	Action 1-1 : Rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte (travaux et études)	1.700.000 € HT	40 %	680.000 €
		62.500 € HT	24 %	15.000 €
Ville de Joinville	Action 1-2 : Création d'une aire de retournement rue de Tivoli et création d'une voirie Place du Champ de Tir (quartiers neufs) - travaux de sécurisation (travaux et études)	37.374 € HT	40 %	14.950 €
		70.000 € HT	35 %	24.500 €
Ville de Joinville	Action 1-3 : Acquisition de l'Hôtel de la Poste pour sécuriser un carrefour	53.650 € HT	40 %	21.460 €
Ville de Joinville	Action 1-4 : Création d'une passerelle sur les chutes de la Marne (passerelle du Cavé)	35.000 € HT	40 %	14.000 €

MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT	TAUX	AIDE GIP
Ville de Joinville	Action 1-5 : Aménagement d'un cheminement doux à la place de l'ancienne voie ferrée – accès au Cavé	78.000 € HT	40 %	31.200 €
Ville de Joinville	Action 1-6 : Quai des Peceaux – Destruction de sanitaires – Transformateur à paysager	25.000 € HT	40 %	10.000 €
Ville de Joinville	Action 1-7 : Création d'une liaison douce entre Joinville et Vecqueville	80.000 € HT	40 %	32.000 €
Ville de Joinville	Action 1-8 : Aménagement du Passage du Terme (démolition d'un immeuble en péril, restauration de toiture, aménagement du cheminement arrière accédant à la Côte du Château)	100.000 € HT	40 %	40.000 €
Ville de Joinville	Action 1-9 : Stabilisation et sécurisation des circulations douces sur le site du Château d'en Haut, installation de bancs, de tables de pique-nique, d'une table d'orientation et d'une signalétique touristique (éléments fixes)	500.000 € HT	40 %	200.000 €
Ville de Joinville	Action 1-10 : Réfection des sanitaires Place de la Grève	70.000 € HT	40 %	28.000 €
Ville de Joinville	Action 1-11 : Remise en état du Parc du Petit Bois	200.000 € HT	40 %	80.000 €
Ville de Joinville	Action 1-12 : Aménagement de la Place René Quantin	50.000 € HT	40 %	20.000 €
Axe 2 : Accueil de nouvelles populations sur la ville de Joinville				
Ville de Joinville	Action 2-1 : Primes de façades	100.000 € TTC	40 %	40.000 €
Ville de Joinville	Action 2-2 : Travaux bâtiment 13 rue des Royaux	1.545.521 € HT	20 %	310.208€
Ville de Joinville	Action 2-3 : Travaux bâtiment 31 rue des Royaux	43.220 € TTC	40 %	17.288 €
Ville de Joinville	Action 2-4 : Acquisition de l'ilôt des Cloutiers et aménagement de la place	50.000 € HT	40 %	20.000 €
Ville de Joinville	Action 2-5 : Mise en sécurité des bâtiments 2 rue de la Côte du Château, 4 rue du Temple, 22 rue des Capucins, 25 et 26 rue des Marmouzets, 32 rue des Royaux	537.955 € HT	40 %	215.182 €
Axe 3 : Sauvegarde du patrimoine				
Ville de Joinville	Action 3-1 : Acquisition d'équipements de vidéo surveillance	50.000 € HT	40 %	20.000 €
Ville de Joinville	Action 3-2 : Sécurité publique – démolition d'une maison 5 avenue de Lorraine à Joinville	9.290 € HT	40 %	3.716 €
Ville de Joinville	Action 3-3 : Signalétique globale (flux véhicules, piétons, tourisme) + plan cavalier	120.000 € HT	40 %	48.000 €
Ville de Joinville	Action 3-4 : Restauration de l'église Notre-Dame	500.000 € HT	40 %	200.000 €
Ville de Joinville	Action 3-5 : Réhabilitation du garage Coisy – 23 rue de la Harpe à Joinville	75.000 € HT	40 %	30.000 €

MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT	TAUX	AIDE GIP
Ville de Joinville	Action 3-6 : Réhabilitation de façades 13 et 15 rue des Marmouzets	23.000 € HT	40 %	9.200 €
Ville de Joinville	Action 3-7 : Remplacement des sièges et du matériel de projection de l'Auditoire (éléments fixes)	120.000 € HT	40 %	48.000 €
Ville de Joinville	Action 3-8 : Aménagement du bâtiment communal des Marmouzets	12.000 € HT	40 %	4.800 €
Ville de Joinville	Action 3-9 : Restauration et mise en sécurité de peintures, sculptures, livres anciens de l'église Notre-Dame et du patrimoine mobilier communal	60.000 € HT	40 %	24.000 €
Axe 4 : Accueil de services				
Ville de Joinville	Action 4-1 : Réhabilitation charpentes de la mairie, des ateliers municipaux, de la bibliothèque des Broyes d'Or	500.000 € HT	40 %	200.000 €
Ville de Joinville	Action 4-2 : Installation des services de la Direction départementale des territoires au 31 rue Aristide Briand	198.650 € TTC	40 %	79.460 €
Association Oh'ls	Action 4-3 : Programme Oh'ls La Lucarne	400.000 € HT	40 %	160.000 €
Axe 5 : Opérations portées par l'Office public de l'habitat HAMARIS				
HAMARIS	Action 5-1 : Démolition de 62 logements et construction de 26 logements - Quartier du Champ de Tir	620.000€ TTC	40 %	248.000 €
		1.650.000 € TTC	10 %	165.000 €
		2.250.000 € TTC	10 %	225.000 €
HAMARIS	Action 5-2 : Réhabilitation de logements anciens en centre-ville	180.000 € TTC	40 %	72.000 €
		360.000 € TTC	40 %	144.000 €
		320.000 € TTC	10 %	32.000 €
Axe 6 : Opérations portées par la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne				
Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne	Action 6-1 : Création d'un hôtel d'entreprises sur la zone artisanale de la Joinchère	2.888.000 € HT	40 %	1.155.200 €
Axe 7 : Opérations portées par l'UCIA				
UCIA	Action 7-1 : Acquisition de 12 stands	19.457 € HT	40 %	7.783 €
Axe 8 : Opérations portées par l'Hôpital Sainte-Croix de Joinville				
Hôpital Sainte-Croix de Joinville	Action 8-1 : Création d'un musée à l'hôpital	100.000 € HT	40 %	40.000 €
TOTAL DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020		15.793.617 €	30 %	4.729.947 €

Le GIP Haute-Marne a engagé 995 015 € sur ces projets, dont 729 579 € ont été versés au 4 avril 2017.

Il est proposé aujourd'hui de modifier l'action 2-1 du contrat de ville « primes de façades » pour porter le montant des travaux pris en compte de 100 000 € TTC à 500 000 € TTC. Au taux de 40 %, l'aide du GIP Haute-Marne passerait de 40 000 € à 200 000 €.

Axe 2 : ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Primes de façades


- ◆ Coût prévisionnel : 500 000 € HT
- ◆ GIP : 200 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 5 VOIX (M. Ollivier ne prend pas part au vote)
DECIDE**

d'acter, au titre de l'action 17-35 « Contrats de Ville 2015-2020 - Public », la modification du contrat de ville de Joinville 2015-2020 à 16.193.617 € (HT ou TTC) d'investissements, pour 38 opérations, avec un financement du Groupement limité à 4.889.947 € (30 %).

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Joinville figure en annexe à la présente délibération.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE - M. Ollivier ne prend pas part au vote	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT
Le Commissaire du Gouvernement	
23 MAI 2017	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-07
OBJET : Clas Galvoplast SAS - Centrale de traitement des boues de process	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

La société Clas Galvoplast a été créée en 1968 à Froncles par le grand-père du dirigeant actuel. Elle est spécialisée sur la galvanoplastie sur plastiques (dépôt métallique ou couches minces par un procédé électrolytique).

Les principaux marchés sont la parfumerie, les cosmétiques, l'automobile, les vins et spiritueux, le culinaire.

Le site consomme 36.680 m³ d'eau par an quasi exclusivement pour un usage industriel (30 m³ à usage domestique). Les effluents de l'atelier de traitement de surface sont traités sur une station de détoxification datant des années 1980. Les effluents traités ont pour exutoire la rivière Marne.

La société souhaite remplacer toute la cuverie de décantation par six nouvelles cuves aériennes pour améliorer la décantation et la reprise des boues décantées.

Suite à l'étude du constructeur, il en résulte qu'il est difficile d'implanter sur le site actuel une nouvelle station d'épuration :

- Nécessité de fondations couteuses compte-tenu de la nature du sol ;
- Présence d'eau en sous-sol ;
- Terrassement impossible au pied d'un mur en pierre ;
- Période d'arrêt de la station de trois mois entraînant un coût élevé pour l'envoi des effluents en centre de traitement.

La société a décidé de moderniser uniquement la partie décantation et stockage des boues et de couvrir le dispositif par un bâtiment à charpente métallique afin de les mettre hors gel et de ne plus à avoir à traiter les eaux pluviales.

Afin de ne pas arrêter le dispositif de traitement pendant les travaux, les trois premières cuves seront installées temporairement sur un terrain voisin loué par la commune.

S'agissant d'un investissement environnemental, l'aide du groupement s'appuie sur l'expertise et sur l'assiette de subvention de l'agence de l'eau.

Compte-tenu de la taille de l'entreprise le plafond d'aide publique mobilisable serait de 60% de l'assiette retenue.

L'agence de l'eau a accordé une aide de 40 %, dans la limite 350.000 €, d'une assiette limitée à 875.000 € HT.

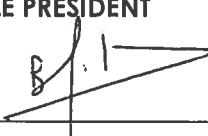
Concernant les investissements environnementaux des entreprises (action 17-01), l'aide du groupement peut atteindre 30 %.

Le GIP Haute-Marne pourrait donc compléter la subvention de l'agence de l'eau par une intervention de 20 %, dans la limite de 175.000 €.

Le plafond de délégation du comité exécutif étant à 100.000 €, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX
DECIDE**

au titre de l'action 17-01 « Investissements environnementaux des entreprises », d'attribuer à la société Clas Galvoplast une subvention de 20 %, dans la limite de 175.000 € pour le remplacement de la centrale de traitement des boues de process dont le coût est estimé à 875.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT 
23 MAI 2017	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-08
OBJET : Conseil départemental Haute-Marne - RD 974 - Travaux de VRD et aménagements urbain en traversée de Prauthoy	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Le Montsaigeonnais a souhaité réhabiliter l'ensemble des réseaux humides situés sous la RD974 en traversée de Prauthoy. Leur profondeur (supérieure à 1,30m) et l'impossibilité de réaliser des travaux de fonçage, a rendu nécessaire la reprise d'une partie de la structure de la chaussée.

Par ailleurs, la circulation ne pouvait être maintenue pendant les travaux. Des itinéraires de déviation ont été nécessaires via des chemins d'association foncière préalablement aménagés.

Au regard de tous ces investissements, la commune a décidé d'engager une réflexion sur la requalification de la traverse afin de réduire les nuisances liées au trafic poids-lourds et de sécuriser la traversée du village, d'améliorer l'accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite et de fluidifier les déplacements entre les activités réparties de part et autre de la route départementale ainsi que d'embellir la traversée et ses abords.

Les aménagements sont :

- Réduire la largeur de la chaussée à 6,40 m contre 7 m précédemment ;
- Assurer une continuité piétonne le long de la RD974 entre 1 m et 1,40 m de large ;
- Créer un nombre de traversées piétonnes suffisantes à proximité des points stratégiques (commerces, église, mairie,...) ;
- Créer des places de stationnement longitudinal en voirie afin de supprimer le stationnement illicite sur le trottoir ;
- Réaliser des aménagements paysagers.

Le conseil départemental et la commune ont décidé de réaliser un groupement de commande. Le coût global de l'aménagement est estimé à 5.012.214 € HT (1.246.439 € HT pour le conseil départemental et 3.765.774 € HT pour la commune).

Les travaux sont programmés sur deux années compte-tenu de leur importance et de la période hivernale non propice aux travaux de voirie :

- Avril à octobre 2016 pour la partie nord ;
- Avril à octobre 2017 pour la partie sud.

Il est à noter que le groupement pourrait accompagner la commune sur le volet assainissement eaux usées sur une assiette identique à celle retenue par le conseil départemental.

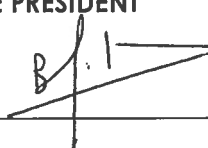
Le coût global de cet aménagement pour le conseil départemental est estimé à 1.266.439 € HT (1.246.439 € + 20.000 € de contrôle laboratoire hors convention).

Concernant les travaux routiers stratégiques, les aménagements réalisés par le conseil départemental en-dehors de la zone de proximité peuvent être aidés à 30% par le groupement.

Le montant de subvention pourrait s'élever à 379.931 €. Le plafond de délégation du comité exécutif étant à 200.000 €, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX
DECIDE**

au titre de l'action 17-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de 30%, dans la limite de 379.931 € pour les travaux de VRD et les aménagements urbains en traversée de Prauthoy dont le coût est estimé à 1.266.439 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT 
23 MAI 2017	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-09
OBJET : Conseil départemental Haute-Marne - Aménagement RD 107 entre Montigny-le-Roi et Sarrey	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil départemental souhaite aménager la RD 107 entre Montigny-le-Roi et Sarrey sur deux sections, de part et d'autre du village d'Epinant (Commune de Val-de-Meuse).

L'opération a pour objet d'améliorer la viabilité hivernale de la RD 107 afin de faciliter et de sécuriser l'accès à la zone d'activités de Sarrey par les poids-lourds en particulier en période de gel. En effet, cette zone d'activités n'est desservie ce jour par aucune route hors gel, et la mise en place de barrières de dégel pénalise fortement les activités des entreprises installées sur cette zone. Il est à noter que 85% des poids-lourds desservant cette zone, utilisent ce tronçon de la RD 107 pour rejoindre l'A31.

Les aménagements envisagés sont :

- Porter le profil en travers de la route à 6 m de large, pour permettre le croisement de poids-lourds en toute sécurité ;
- Renforcer la structure de chaussée pour la mettre hors-gel ;
- Lisser le profil en long ;
- Rectifier ponctuellement certains virages, notamment sur la section Montigny-le-Roi – Epinant ;
- Démolir et reconstruire l'ensemble des ouvrages hydrauliques présents sur la route départementale ;
- Mettre en place un système d'assainissement des eaux pluviales (fossés enherbés) ;
- Créer une mare en zone humide.

L'aménagement de la RD 107 concerne un linéaire d'environ 3.300 m, hormis l'agglomération d'Epinant, ainsi que les carrefours avec la RD 244a et la RD 244b.

Le projet modifie le profil en long de la RD 107 ainsi que son tracé en plan dans certains virages. Les carrefours avec la RD 244a et la RD 244b seront gérés de manière à ce que les voies secondaires débouchent le plus perpendiculairement possible à la RD 107.

Les travaux seront réalisés hors circulation. La RD 163 a été aménagée afin de pouvoir être utilisée comme itinéraire de déviation.

En 2016 et pendant l'hiver 2016-2017, les travaux suivants seront réalisés :

- Aménagement de l'itinéraire de déviation ;
- Débroussaillage et abattage des arbres ;
- Dépose des clôtures et repose de clôtures ;
- Déplacement des réseaux des concessionnaires impactés par le projet.

La réalisation des travaux est découpée en deux sections afin de maintenir un accès par la RD 107 jusqu'à Epinant :

- Section Montigny-le-Roi à Epinant : réalisation des travaux de terrassements, de reconstruction des ouvrages hydrauliques et de structure de chaussée au 1^{er} semestre 2017 ;
- Section Epinant à Sarrey : réalisation des travaux de terrassements, de reconstruction des ouvrages hydrauliques et de structure de chaussée au 2^{ème} semestre 2017.

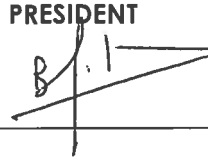
Le coût de cet aménagement est estimé à 2.740.840 € HT.

Concernant les travaux routiers stratégiques, les aménagements réalisés par le conseil départemental en-dehors de la zone de proximité peuvent être aidés à 30% par le groupement.

Le montant de subvention pourrait s'élever à 822.252 €. Le plafond de délégation du comité exécutif étant à 200.000 €, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX
DECIDE**

au titre de l'action 17-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de 30%, dans la limite de 822.252 € pour l'aménagement RD 107 entre Montigny-le-Roi et Sarrey dont le coût est estimé à 2.740.840 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 23 MAI 2017	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-10
OBJET : Conseil départemental Haute-Marne - Aménagement du carrefour de Beaulieu sur la RD384 entre Braucourt et Eclaron	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

La communauté d'agglomération de Saint-Dizier a décidé de créer en 2016 une piste cyclable, entre la commune de Wassy et le lac du Der, qui traverse la RD384 au niveau du carrefour de Beaulieu (commune de Braucourt).

Compte-tenu des problèmes de visibilité existant au niveau de ce carrefour, elle avait prévu un projet reportant le débouché de la piste cyclable au point haut de la route départementale pour faire traverser les cyclistes en toute sécurité.

Le conseil départemental a décidé d'anticiper au second semestre 2016 l'aménagement de ce carrefour prévu initialement en 2017. Car les cyclistes et les piétons, à défaut d'être empêchés physiquement pour traverser directement, ne respectaient que peu l'allongement de parcours.

Le projet a consisté à :

- Reprofiler la RD384 (en rechargeant le point bas du profil en long) afin d'avoir une distance de visibilité d'au moins 150 m de part et d'autre du carrefour ;
- Implanter des îlots sur l'axe de la RD384 afin de permettre la traversée des piétons et des cyclistes en deux fois.

L'implantation d'îlots permettra de faire légèrement ralentir les véhicules sur l'axe principal. L'îlot côté Montier-en-Der, est volontairement élargi et agrandi de façon à permettre un stockage de vélos mais également de piétons afin de les contraindre à franchir la route en plusieurs étapes.

Ces travaux nécessitent le déplacement de la fibre optique.

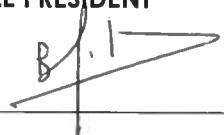
Le coût global de cet aménagement s'élève à 1.167.500 € HT.

Concernant les travaux routiers stratégiques, les aménagements réalisés par le conseil départemental en zone de proximité peuvent être aidés à 50% par le groupement dans les opérations de résorption des points accidentogènes ou à risque élevé.

Le montant de subvention pourrait s'élever à 583.750 €. Le plafond de délégation du comité exécutif étant à 200.000 €, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX
DECIDE**

au titre de l'action 17-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de 50%, dans la limite de 583.750 € pour l'aménagement du carrefour de Beaulieu sur la RD384 en Braucourt et Eclaron dont le coût est estimé à 1.167.500 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 23 MAI 2017	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-11
OBJET : Conseil départemental Haute-Marne - Aménagement RD25 entre Reynel et la RD147	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

L'opération a pour objet le recalibrage et la mise hors gel de la section de la RD 25 comprise entre REYNEL et la RD 147 (partie de la RD 25 au sud de Reynel).

La RD 25 est un axe Nord-Sud permettant d'assurer la liaison entre la RD 60 (Saudron) et la RD 674 (Rimaucourt). Son trafic est le suivant :

- 546 véhicules/jour dont 6,6 % de poids-lourds entre la RD 674 et Epizon ;
- 280 véhicules/jour entre Epizon et la RD 427 ;
- 305 véhicules/jour entre la RD 427 et la limite départementale.

Présentation de l'opération « itinéraires RD 25 – RD 427 »

Cette opération fait partie du programme d'aménagement des RD 25 et 427 sur la période 2012-2016. Ce programme a pour objectif d'améliorer la desserte du canton de Poissons vers le Sud et vers l'Ouest.

Le parti d'aménagement retenu consiste à élargir la chaussée existante, en dehors des agglomérations, par la création de poutres afin de favoriser la circulation des poids lourds sur ces axes et donc d'améliorer la desserte économique des activités qui sont en cours d'étude sur le secteur : CIGEO, ...

Afin que l'ensemble des itinéraires soit aménagé à terme, le conseil départemental procède à la mise hors gel de la chaussée des RD 25 et 427 en agglomération, en accompagnement des traverses réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale.

Pendant la période hivernale en rase campagne, ces 2 itinéraires sont mis hors gel par le rechargement de la chaussée actuelle.

Entre août 2012 et juin 2013, une première section de la RD 25 a été aménagée entre Epizon et Germay. La commune d'Epizon a réalisé sur la période 2013-2014 la requalification de sa traverse.

Entre août et novembre 2013, une deuxième section de la RD 25 a été aménagée entre Epizon et Busson.

Entre octobre 2014 et mai 2015, une troisième section de la RD 25 a été aménagée entre Busson et Reynel.

Aménagement de la section Reynel – RD 147

L'aménagement de la section Reynel – RD 147 a été réalisé sur le dernier trimestre 2016.

Les travaux effectués sont les suivants :

- terrassements généraux ;
- réalisation d'une structure de chaussée neuve en poutre de rive et en pleine largeur ponctuellement ;
- renforcement de l'ancienne chaussée ;

- mise en œuvre de la couche de roulement ;
- construction d'assainissement routier intégré à cet aménagement ;
- remplacement de la canalisation d'eau potable reliant les sources de Val Fontaines au réservoir de la Petite Champagne à Rimaucourt.

Le principe d'aménagement retenu pour ces travaux en solution de base consiste :

- en un renforcement de la structure de chaussée actuelle par mise en œuvre de 15 cm (compactés) de grave non traitée en couche de fondation et de 14 cm de grave bitume en couche de base, le tout revêtu d'un enrobé coulé à froid ;
- en une réalisation de poutres en rive de chaussée sur l'ensemble du tracé, comprenant un empiètement de 50 cm de largeur avec une structure de 55 cm et un accotement stabilisé.

La largeur de la chaussée reste la même qu'auparavant compte tenu des contraintes topographiques (entre 5,50 m et 6 m) selon les zones. Elle est revêtue d'un enrobé coulé à froid, sur une structure de chaussée de 7 m de largeur totale. L'accotement est stabilisé en grave 0/31,5 sur 1 m de large.

Tous les accès existants ont également été rétablis.

Les travaux ont été réalisés en grande partie sous circulation (réalisation des poutres, remplacement de la canalisation d'eau potable). Le renforcement de la structure (graves non traités et grave bitume) et la mise en œuvre de la couche de roulement ont été réalisés hors circulation sur l'ensemble du projet, mais le passage des transports scolaires a été autorisé.

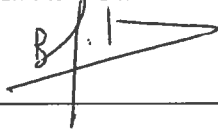
Le coût de l'aménagement de la RD25 entre Reynel et la RD147 était estimé à 1.037.886 € HT auquel s'ajoutent 54.996 € HT pour les travaux de la canalisation d'eau potable à Rimaucourt (travaux de compétence communale).

Concernant les travaux routiers stratégiques, les aménagements réalisés par le conseil départemental en-dehors de la zone de proximité peuvent être aidés par le groupement à hauteur de 50%.

Le montant de subvention pourrait s'élever à 518.943 €. Le plafond de délégation du comité exécutif étant à 200.000 €, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX
DECIDE**

au titre de l'action 17-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de 50%, dans la limite de 518.943 € pour l'aménagement de la RD25 entre Reynel et la RD147 dont le coût est estimé à 1.037.886 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE		
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 23 MAI 2017	Chaumont, le	22 MAI 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-12
OBJET : VNF - Automatisation de 8 écluses de Poulangy à Rolampont	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Le canal entre Champagne et Bourgogne comprend 114 écluses dont 100 sont automatisées à ce jour. Les trois dernières à l'avoir été sont deux écluses à Humes et une à Rolampont. Leur équipement a été accompagné par le groupement en juillet 2016.

VNF souhaite poursuivre cette automatisation en mécanisant huit nouvelles écluses.

N° Ecluse	Nom de l'écluse	Commune
9	De Rolampont	Rolampont
10	Des Prés	Rolampont
11	De Thivet	Thivet
12	De Vesaignes	Vesaignes
13	De Marnay	Marnay
14	De la Pommeraye	Marnay
15	De Pré Roche	Poulangy
16	De la Boichaulle	Poulangy

Les travaux de mécanisation et d'automatisation comprennent principalement :

- Les installations de chantier ;
- La suppression des organes de manoeuvres existants, des portes et des vannes (crics de manoeuvre et crémaillères) ;
- La conception, la fabrication et la mise en œuvre des installations hydrauliques (bornes de commande hydraulique, centrales hydrauliques, moteurs électriques, vérins, ...) nécessaires à la manoeuvre mécanisée des portes et des vannes des écluses ;
- La conception, la fabrication et la mise en œuvre du système automatisé (armoires centrales, automates, capteurs, câblage, ...) des écluses permettant aux bateaux de franchir les écluses sans l'intervention d'agents VNF ;
- La sécurisation de l'automatisme ;
- La fabrication et le montage de modules récepteurs de transmission radio pour annonces des bateaux, commande de bassinée, alarmes par des télécommandes fournies aux mariners ;
- La fourniture, l'installation et le raccordement de feux de navigation fluviale avec leurs supports ;
- La fourniture, l'installation et le raccordement de feux de sas ;
- La fourniture, l'installation et le raccordement des tirettes de sas, des feux et sonnerie de tirette ;

- La fourniture, l'installation et le raccordement d'appareils d'éclairage sur l'écluse (y compris mâts) et la guérite ;
- Les travaux de génie civil de pose des châssis métalliques relatifs aux fosses à vérin de vantail ;
- Les travaux d'exécution des réseaux enterrés (gaines et regards) et aériens (portiques aval) accueillant les réseaux électriques ;
- La réalisation des massifs en béton de fondation des mâts d'éclairage, des poteaux supports du panneau de feux de navigation amont, des poteaux supports des capots de tirettes et portiques aériens ;
- La remise en état de la maçonnerie support des vérins de vannes ;
- L'ensemble des essais de réception et de mise en service.

Les objectifs de ces travaux sont de poursuivre la démarche de modernisation, de fiabilisation et de sécurisation des ouvrages et des modes d'exploitation du Canal entre Champagne et Bourgogne.

Sur ces travaux, VNF a notamment engagé une démarche visant à améliorer la sécurité des systèmes automatisés de ses écluses en s'inspirant de la Directive Machines 2006/42/CE qui réglemente la sécurisation des machines de production dans le milieu industriel.

Ces travaux permettront d'une part d'apporter plus de confort et de sécurité aux usagers du Canal et d'autre part de favoriser le développement du trafic fluvial (fret et plaisance) avec l'ensemble des écluses automatisées, sécurisées et fiabilisées.

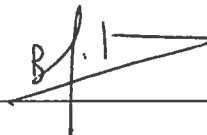
L'opération s'élève à 1.475.282 € TTC.

L'aide que pourrait apporter le groupement pourrait s'élever à 30%, soit 442.584 €.

L'aide étant supérieure à la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX
DECIDE**

au titre de l'action 17-42 « Canal entre Champagne et Bourgogne », d'attribuer à Voies Navigable de France une subvention de 30%, dans la limite de 442.584 € pour l'automatisation de 8 écluses de Poulangy à Rolampont dont le coût est estimé à 1.475.282 € TTC.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 23 MAI 2017	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 24 AVRIL 2017	N°17-13
OBJET : Commune d'Osne-Le-Val - assainissement collectif : réseau séparatif	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

La commune d'Osne-le-Val s'étend de part et d'autre du ruisseau l'Osne sur 26,92 km². La population s'élève 265 habitants (source INSEE, Recensement 2013).

Jusqu'en 1986, l'activité économique reposait sur la fonderie localisée sur le hameau du Val d'Osne, site aujourd'hui fermé. Le café, la boulangerie et l'école sont désormais fermés.

Actuellement l'activité économique est essentiellement agricole et artisanale : 5 exploitations.

La commune ne possède pas de réseau d'assainissement pour les eaux usées.

Elle souhaite s'équiper :

- D'une station d'épuration : La filière choisie est le procédé par filtres plantés de roseaux en deux étages. Les eaux filtrées sont rejetées par infiltration car le débit du ruisseau est trop faible n'en faisant pas un bon récepteur de ces eaux ;
- D'un réseau d'assainissement. Le réseau strictement séparatif comprend 3.550 ml de réseau gravitaire, de quatre postes de refoulement, de 330 ml de canalisation de refoulement et du passage du ruisseau à six reprises.

S'agissant d'un projet en matière d'assainissement, le GIP Haute-Marne intervient sur la même assiette que le conseil départemental.

La station d'épuration a bénéficié de 80 % d'aide entre l'agence de l'eau (40 %), l'Etat (20 %) et le conseil départemental (20 %). Le groupement n'interviendra pas sur ce volet.

Le coût retenu par le conseil départemental pour le réseau d'assainissement s'élève à 1.196.333 € HT. Il a bénéficié des aides suivantes :

Financeurs	Aide sur base GIP	Taux
Etat (DETR)	100.000	8 %
Conseil départemental	239.267	20 %
Agence de l'eau	290.561	24 %
Total des aides (hors GIP)	629.828	53 %

L'aide que pourrait apporter le groupement s'élèverait à 27%, soit 327.238 €.

L'aide étant supérieure à la délégation du comité exécutif (200.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX
DECIDE**

au titre de l'action 17-38 « Assainissement », d'attribuer à la commune d'Osne-Le-Val une subvention de 27 %, dans la limite de 327.238 € pour la création d'un réseau séparatif d'assainissement collectif dont le coût est estimé à 1.196.333 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 23 MAI 2017	Chaumont, le 22 MAI 2017 LE PRESIDENT 